ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question au Gouvernement n° 2908

Texte de la question

AMBITION ÉDUCATIVE

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Patrick Bloche. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au fronton des bâtiments publics et d'abord des établissements scolaires, la devise de la République nous rappelle combien l'égalité est une valeur centrale, mais aussi une exigence de chaque instant. Et c'est bien l'égalité qui est au cœur de la politique éducative mise en œuvre dans notre pays depuis trois ans…

M. Claude Goasguen. Mais non !

M. Patrick Bloche. … qu'il s'agisse de la priorité donnée au primaire, de la scolarisation des moins de trois ans, de la réforme des rythmes scolaires, de la réforme de l'éducation prioritaire ou de celle du collège aujourd'hui.

La publication, ce matin, du décret portant réforme du collège témoigne à cet égard non seulement de la détermination du Gouvernement et de sa majorité, mais également de la justesse d'une démarche qui ne nourrit qu'un seul objectif : celui de l'avenir de notre jeunesse, et donc de notre pays.

M. Charles de La Verpillière. Provocateur !

M. Patrick Bloche. En maintenant le calendrier initialement prévu, il s'agit d'accompagner au mieux la communauté éducative dans la mise en œuvre de cette réforme.

Il y a désormais urgence à avancer si l'on veut que dès la rentrée 2016, les établissements aient plus d'autonomie dans leur organisation, si l'on veut plus d'interdisciplinarité dans les enseignements, si l'on veut offrir un réel accompagnement personnalisé aux élèves et leur permettre d'apprendre une deuxième langue étrangère dès la classe de cinquième. C'est en cela que la réforme du collège, en cassant les déterminismes sociaux et en réduisant les inégalités, vise à la réussite du plus grand nombre et à l'excellence pour tous !

M. Céleste Lett. Baratin !

M. Patrick Bloche. Vous avez indiqué, madame la ministre, vouloir poursuivre le dialogue, notamment avec les syndicats enseignants, sur le contenu des circulaires d'application. Pouvez-vous déjà en préciser le cadre, afin de rassurer ceux qui, de bonne foi, nourrissent encore des inquiétudes ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plusieurs députés du groupe UMP. Démission !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Monsieur le député, vous avez été, en qualité de président de la commission des affaires culturelles, l'un des artisans de la loi de refondation de l'école, et vous êtes donc particulièrement bien placé pour remettre en perspective l'ambition de ce gouvernement en matière éducative. Il s'agit bien pour nous, depuis 2012, de relever un par un les défis qui se posent à notre école en redonnant, dans un premier temps, la priorité au primaire, avec les efforts que vous avez rappelés, puis de rétablir la formation des enseignants – formations initiale et continue que nous allons développer encore davantage – et, aujourd'hui, d'apporter des réponses aux difficultés du collège.

Cette réforme a été pensée, discutée et adoptée ici même ; elle a été largement validée par la communauté éducative. *(Protestations sur de nombreux bancs du groupe UMP.)* Des inquiétudes se sont fait entendre hier. Elles portent sur les conditions de sa mise en œuvre, non sur sa viabilité elle-même. Le décret publié aujourd'hui confirme donc qu'elle entrera en vigueur à la rentrée 2016.

Cela étant, je l'ai dit, je suis à l'écoute et je prendrai en compte chacune des inquiétudes exprimées. Ma porte est grande ouverte. *(Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)* Je reçois les organisations syndicales pour que nous travaillions ensemble, en détail, sur une circulaire d'application qui sera adoptée dans les prochains jours et qui précisera l'accompagnement et la formation mis en œuvre pour que chacun des enseignants du collège soit en capacité, en 2016, de faire progresser chacun de ses élèves puisque, s'il faut le rappeler, c'est bien la vocation de cette réforme : faire mieux apprendre, faire mieux réussir tous nos collégiens, sans en laisser un sur cinq sur le carreau comme c'est le cas aujourd'hui, en permettant aux meilleurs d'être encore meilleurs grâce à l'accompagnement personnalisé qui a vocation à leur faire approfondir leurs connaissances, et à tous ceux qui ont des difficultés d'avoir des perspectives. Je crois que c'est la vocation de l'école. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe écologiste.)*

Données clés

Auteur : M. Patrick Bloche
Circonscription : Paris (7e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2908
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mai 2015
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mai 2015